

## DECISION N°71/25

### **OBJET : COMPOSITION DU DIRECTOIRE**

Vu les Articles L6143-7 et suivants du Code de la Santé Publique ;

Vu les Articles D6143-35-1 et suivants du Code de la Santé Publique ;

Vu l'Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2017 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant M. Richard BARTHES en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Narbonne ;

Vu l'arrêté du 17 février 2021 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Mme Marie Thérèse GANTNER en qualité de Coordinatrice Générale des soins du Centre Hospitalier de Narbonne ;

Vu la décision n° 111.20 du 16 novembre 2020 relative à la composition de la CME et à la nomination du Président de la CME et de son Vice-Président ;

Vu la démission de Mme le Docteur Geneviève BLANCHET en date du 28 mars 2024 ;

Vu la proposition de nomination d'un membre de la CSIRMT en date du 7 janvier 2025 ;

Vu la démission de Mme le Docteur Sophie DURAND-ROGER en date du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE

DECIDE

### **ARTICLE 1 - Objet**

La composition nominative du Directoire est arrêtée comme suit :

#### **Article 1-1 - Membres de droit**

- Monsieur Richard BARTHES, Directeur, Président du Directoire ;
- Monsieur le Docteur Alain PERET, Président de la CME, Vice-Président du Directoire ;
- Madame Marie-Thérèse GANTNER, Coordinatrice Générale des soins, Présidente de la CSIRMT.

**ARTICLE 1-2 - Membre nommé par le Directeur**

- Madame Laurence MARIAN, Directrice Adjointe, Directrice des Affaires Médicales.

**ARTICLE 1.3 - Membres avec voix délibératives nommés par le Directeur sur proposition de M. le Docteur Alain PERET, Président de la CME**

- Monsieur le Docteur Pascal PRADIER, Chef du pôle Médecine, Vice-Président de la CME ;
- Madame le Docteur Hélène BONNAURE, Praticien Hospitalier, Service Diabéto-endocrinologie ;
- Monsieur le Dr Julien PERRY, Réanimateur.

**ARTICLE 1-3 - Membre nommé par le Directeur sur proposition de la Présidente de la CSIRMT**

- Madame Pascale PERRIN, Cadre Supérieur de Santé.

**ARTICLE 1.5 - Invités permanents**

- Monsieur le Docteur Serge BRELIT, Chef de pôle Urgences Réanimation Imagerie ;
- Monsieur le Docteur Fadil GHOMARI, Chef de services pôle VAR ;
- Madame le Docteur Catherine DELNONDEDIEU, Chef de pôle Médico-Technique ;

**ARTICLE 2 - Mise en œuvre**

Le directoire se réunit au moins huit fois par an ;

La mise en œuvre de la présente décision est assurée par le Directeur.

**ARTICLE 3 - Secrétariat**

Le secrétariat du Directoire est assuré par le Secrétariat de Direction ;

Le compte rendu de chaque réunion est validé par le Président.

**ARTICE 4 - Recours**

Un recours peut être exercé contre cette décision dans les deux mois suivant sa publication, soit à titre hiérarchique, soit à titre contentieux et dans ce dernier cas devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 MONTPELLIER CEDEX 02.

**ARTICLE 5 - Disposition finale**

La présente décision met un terme à l'application de la décision N° 20.25 et entre en vigueur à compter du 06 mai 2025.

Fait à Narbonne le 06 mai 2025

Le Directeur,

Richard BARTHES



Diffusion :

- Tout le monde